



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 9 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 9 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quatre novembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des Mariages, 295 rue Centrale, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

**Présents :** Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérangère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, François GERENTET.

**Excusés**  
**avec pouvoir :** Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à B. MULLER ;  
Eliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à V. DOCK ;  
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à S. PONTHEU ;  
Jessie MEAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pi. BOUVIER ;

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Bérangère MULLER a été nommée secrétaire de séance.

**2021-11-06 Conteneurisation des ordures ménagères (OM) - Mise à jour des tarifs pour les conteneurs.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2015, il a été décidé que :

- les conteneurs restent attachés au lieu de résidence et non à l'utilisateur,
- l'usager supportera la totalité du coût de la poubelle lors de son 1er achat,
- l'usager participera à hauteur de 50 % lors du premier échange (pour casse, perte ou vol),
- les assistantes maternelles ou les familles nombreuses (à partir de 5 membres) pourront, à leur demande et sur présentation de justificatifs, disposer d'un conteneur d'une capacité de 180 litres ; dans ce cas, la commune facturera la différence entre le prix du conteneur repris et le prix du conteneur de 180 litres.

Il explique que le stock des conteneurs en 120, 140 et 180 litres est arrivé à épuisement et que, dans le cadre de son renouvellement, il convient d'actualiser les tarifs de ceux-ci en fonction des prix 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des conteneurs selon le barème ci-dessous :

Capacité	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
120 L	32.70 €	34.67 €
140 L	34.62 €	40.16 €
180 L	42.65 €	41.96 €
240 L	41.84 €	41.84 €
340 L	Supprimé - Délibération 2020-01-04	

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 9 novembre 2021

Patrick MÉANT,  
Le Maire

